

Compte rendu de l'audio conférence avec le DDFIP 63 du 6/11/2020.

Contexte :

Crise sanitaire :

Il faut faire chuter rapidement le taux d'incidence et casser les chaînes de contamination dans le département.

Propos du Directeur 63 :

* Télétravail :

Le télétravail, avec portable ou tini, n'est plus une option, c'est une obligation (instruction gouvernementale). L'objectif est de mettre le plus de collègue en télétravail (30 % puis 40 % des effectifs)

Si la convention « télétravail conventionnel » était à 1 ou 2 ou 3j, l'agent passe désormais à 5 jours obligatoires de télétravail suite à la crise sanitaire et au reconfinement.

Chaque télétravailleur sera accompagné par son chef de service grâce à un dialogue professionnel sur la méthodologie. C'est à chaque chef de service d'organiser le télétravail au sein de ses équipes et de maintenir le lien avec chaque agent pour éviter l'isolement.

Suite à une nouvelle campagne de recensement, une liste de 92 noms est parvenue à la Direction, puis transmise au CID 63, qui commence à installer les ordinateurs auprès des télétravailleurs.

20 ordinateurs supplémentaires ont été reçus dans le 63 et seront prochainement déployés.

La DGFAP a publié le 21/10/2020 un nouveau document : «*guide: télétravail et travail en présentiel* » :
https://lesitedutrefle.files.wordpress.com/2020/10/201009_teletravail_et_travail_en_presentiel.pdf

* Point sur les mesures gouvernementales :

En attente du dernier décret sur le renforcement des mesures du FSL Le formulaire à destination des entreprises pour les pertes d'octobre 2020 sera mis en ligne le 20/11/2020.

Une audio conférence sera prévue avec les SIE 63 pour la mise en place de l'harmonisation des procédures pour la gestion des listes de doublons de demandes du FSL.

La date de la prochaine réunion sera fixée le 12/11/2020.

La **CFTC DGFIP 63** reste mobilisée à vos côtés. N'hésitez pas à nous contacter et faire remonter vos difficultés :

cftc.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Prenez soin de vous et de vos proches